Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET D'OFFRE DE FORMATION POUR LE CONTRAT 2021-2025

Université Toulouse – Jean Jaurès

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 30/09/2020

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Nelly Dupin, Président par intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts[2] :

Guy Labarre, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

L'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J) a fait le choix de maintenir ses quatre champs de formations (*Arts, lettres, langues, philosophie*, ALLP ; *Sciences humaines et sociales*, SHS ; *Informatique, mathématiques, technologie*, IMT ; *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*, MEEF). Sa nouvelle offre de formation s'inscrit de façon privilégiée dans les domaines ALL et SHS, et elle montre son engagement à décloisonner les disciplines. Elle s'appuie sur le principe du maintien de la double inscription de certaines mentions dans des domaines différents (par exemple ALL-SHS ou ALL-STS), sur celui de la pluridisciplinarité dès le début du premier cycle universitaire et sur la continuité entre les thématiques des mentions de licence (L) et de master (M) en lien avec le doctorat (D). L'établissement annonce faire évoluer l'offre en matière de co-accréditation à l'échelle du site sur le principe de la complémentarité de l'offre valorisant une stratégie partagée en matière d'attractivité, de cohérence et de lisibilité. Elle veut, pour répondre à cet objectif, se donner les moyens de fédérer les réseaux et les entreprises à échelle locale et régionale, et d'assurer en matière de diplômation, des certifications et des qualifications professionnelles.

Le champ ALLP reste organisé de manière thématique autour des arts et de la création artistique (scène, cinéma, design, musique), des langues, des lettres et de la philosophie. Le projet prévoit une composition en huit mentions de licence, trois de licences professionnelles (LP) et neuf de masters. Il s'agit de la reconduction des mentions existantes, à l'exception de la mention de master *Langues et sociétés* qui est abandonnée. La mention de master *Éthique* présente une co-accréditation avec l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) et l'Université Toulouse III – Paul Sabatier (UPS).

Le champ IMT a été créé pour regrouper des formations ayant un caractère scientifique et technique, dans une université ayant une majorité de formations dans les domaines ALL ou SHS. Il regroupe une licence, six LP et deux masters. Hormis un master *Biologie-santé* co-accrédité qui n'est plus demandé à l'accréditation, le contour du champ n'a pas évolué. La licence et les deux masters sont localisés sur le campus de Toulouse, les LP sont portées par les IUT de Blagnac ou de Figeac. Parmi ces formations, l'établissement demande le renouvellement du master *Géomatique* co-accrédité avec l'Institut National Polytechnique de Toulouse. Quant aux deux LP *Métiers de l'informatique : conception, développement et tests de logiciels*, et *Métiers de l'industrie : industrie aéronautique*, leur co-accréditation avec l'UPS n'est pas reconduite.

Le champ SHS rassemble le plus grand nombre de formations : 10 licences, 11 LP et 26 masters. La plupart des mentions sont en renouvellement d'accréditation. Une LP est abandonnée (*Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel*), ainsi que le master *Ergonomie*, tandis que sont prévues les créations d'une LP (*Intervention sociale : accompagnement des publics spécifiques*) et d'une filière de Tourisme, Hôtellerie, Alimentation (THA) comprenant une licence et un master. Le master *Intervention et développement social* est prévu en co-accréditation avec l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, et il est demandé le renouvellement de la co-accréditation de la LP *Développement de projets de territoires* et du master *Gestion des territoires et développement local* avec l'École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA), de la licence *Information-communication* avec l'UT1 et l'UPS, et de la LP *Technico-commercial* avec UPS.

AVIS SUR LE PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Le pilotage donne toute sa place à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) formée de 40 membres dont 16 représentants étudiants, aux directions des composantes et à leurs représentants qui forment les relais indispensables avec les équipes pédagogiques et administratives. Il existe plusieurs commissions identifiées comme des espaces de réflexion transversale concernant : l'orientation et l'insertion, les moyens et prospectives, la culture, les usages du numérique et les systèmes d'information. Les services communs (SCUIO-IP, Documentation, Scolarité etc.) sont également associés à cette réflexion transversale sur la construction de l'offre de formation. Des référents pédagogiques et des chargés de mission sont mobilisés sur l'ensemble des questions relatives à la mise en œuvre des formations à destination d'un public diversifié. Une coordination est prévue au niveau des équipes pédagogiques, entre autres pour assurer le bon fonctionnement des associations majeures-mineures. Dans un souci de lisibilité et de simplification, compte tenu de la faisabilité et de l'expérience acquise lors du contrat précédent, le nombre des mineures passe en majorité de six à trois, ce qui paraît réaliste et positif. Le système prévu de deux « mini-portails », l'un concernant les Sciences humaines et sociales (SHS), l'autre les Sciences du langage et les langues (SDL-Langues), paraît adapté à la découverte de différentes disciplines et aux éventuelles réorientations. En

master, une architecture type est mise en place : elle prévoit de faciliter les mutualisations entre les parcours et les mentions. Une réflexion sur la réorganisation et l'articulation des parcours en licence et master a été menée. Des démarches sont entreprises pour formaliser des réseaux d'anciens étudiants dont l'expérience pourrait nourrir la réflexion sur le pilotage des formations. Il est prévu de mettre en place systématiquement des conseils de perfectionnement. Certaines formations souhaitent conserver leur intervention à deux niveaux, celui du parcours et celui de la mention, en évitant la redondance. Les objectifs de l'établissement sont de renforcer la coopération entre les équipes pédagogiques et l'observatoire de la vie étudiante (OVE) pour évaluer au mieux les formations et le devenir des étudiants, et inciter les étudiants à répondre davantage aux enquêtes. Ces dispositions, dont certaines étaient attendues, permettront d'aller dans le sens d'une meilleure efficience.

L'établissement propose dans son document général un cadrage pour les licences et les masters concernant notamment un volume horaire global de la formation, des unités d'enseignement (UE) obligatoires de stage, de recherche, de langues vivantes (LV) avec un volume horaire et des crédits ECTS afférents. On s'étonne en revanche de ne pas trouver de cadrage pour les licences professionnelles dans le document général, alors même qu'un nouvel arrêté est paru avec de nouvelles dispositions, en particulier celles concernant les stages et projets tutorés (représentant au minimum un tiers des crédits ECTS du diplôme).

Le pilotage par les champs n'est actuellement pas une réalité et l'université doit afficher plus clairement les organes de pilotage qui lui semblent pertinents pour conduire sa politique et s'assurer du respect de ses cadrages.

AVIS SUR L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

L'établissement maintient la structuration de ses formations de licence en majeures-mineures ou en parcours bi-disciplinaires et projette de la simplifier pour faciliter sa mise en œuvre et offrir ainsi une meilleure lisibilité. Il réaffirme l'importance de l'accompagnement du projet de l'étudiant (personnalisation du parcours et spécialisation progressive) et de la préprofessionnalisation. Les équipes sont invitées à prendre davantage en compte la construction du projet de l'étudiant : ainsi les réunions de présentation des possibilités de poursuite d'études seront avancées de la fin de la troisième année de licence (L3) en deuxième année (L2). Le caractère pluri/interdisciplinaire a été travaillé dans certaines formations et a conduit à des propositions innovantes, notamment pour des formations non dispensées dans le secondaire, tels les deux « mini-portails » concernant les SHS et les SDL-Langues, ou encore la mutualisation d'enseignements dans certains parcours en adéquation avec la réforme du lycée. C'est le cas, par exemple, dans le parcours *Philosophie-humanités* de la mention *Philosophie*, en lien avec l'enseignement de spécialité *Humanités, littérature et philosophie* du lycée. Tous ces aspects sont très positifs.

Pour renforcer la cohérence de l'offre existante, l'établissement s'appuie sur son expertise dans le domaine SHS et consolide ainsi les liens avec d'autres domaines, notamment le domaine Sciences, technologies, santé (STS). Le cadre de la première année commune aux études de santé (dispensée par l'UPS) donne ainsi l'opportunité de liens scientifiques et pédagogiques avec les formations du champ SHS, et celle d'intégrer des mineures associées au Parcours Accès Spécifique Santé (PASS). Ce rapprochement institutionnel ouvre sur des réorientations possibles dans un secteur d'activité économique bien défini et déjà structuré au sein de l'établissement dans sa dimension formation et recherche, de haut niveau d'expertise, celui du travail/secteur social. Dans le champ ALLP, un *PASS-Philosophie* est créé qui permettra une poursuite d'études vers le master *Éthique*, co-accrédité avec les deux autres universités de Toulouse (UT1 et UPS) ; dans le champ IMT, un *PASS-Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales* (MIASHS) est mis en œuvre. L'offre de formation est généralement reconduite, mais certaines mentions font l'objet d'une création (1 L, 1 LP, 2 M) ou d'une restructuration, souvent bienvenues. Par exemple dans le champ ALLP, la disparition de la mention de master *Langues et sociétés* engendre une intégration du parcours *Langues, cultures et patrimoines du Maghreb* dans la mention de master *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) de façon à maintenir l'offre des parcours arabisants aux niveaux licence et master. Inversement, le parcours *Traduction interprétation médiation* du master *Langues étrangères appliquées* (LEA) devient une mention *Traduction et interprétation*, permettant un accroissement de sa visibilité et de sa cohérence. Dans le champ IMT, le master MIASHS restructure ses deux parcours en blocs de compétences et met en place une procédure d'évaluation des enseignements, et le master *Géomatique* s'organise désormais sur deux années conformément au cadrage master. En revanche, la réflexion sur l'articulation entre et au sein

des 1er et 2ème cycles du secteur tourisme, incluant les licences professionnelles, doit être poursuivie. En particulier, pour garantir la lisibilité et la cohérence des parcours étudiants, il serait souhaitable d'adopter le seul intitulé Tourisme en licence comme en master, la mention *Tourisme, hôtellerie, alimentation* demandée en création devenant alors un parcours du master *Tourisme*.

La création d'une charge de mission sur l'accompagnement des publics en formation, dont l'objectif est d'évaluer les dispositifs à l'échelle de l'établissement aux niveaux licence et master (en amont, au cours et en aval des formations), est indéniablement une bonne initiative mais sa mission n'apparaît pas clairement. Il est question de réunions d'accueil et d'informations à tous les niveaux, de la centralisation de l'information, de l'affichage des lieux et des horaires des réunions, mais il ne s'agit là que de procédés classiques et attendus. Plus novatrice et bienvenue est l'obligation d'intégrer l'accompagnement de l'étudiant dans son parcours, son projet et son insertion dans le cadre d'UE de 50 heures par semestre, qui permettront aussi d'aborder la méthodologie propre à la discipline et des compétences transversales (capacité de rédaction et de synthèse, maîtrise du français). Cela peut être aussi l'occasion de remédiation pour les étudiants en difficulté. Des dispositifs d'autoformation en grammaire et orthographe sont mis en place (en LEA et *Sciences du langage* par exemple), tandis que d'autres participent au projet Voltaire (en histoire, géographie, philosophie, anthropologie par exemple). L'établissement est sensibilisé à ce problème, puisqu'il est partenaire du projet Ecri+ initié en 2018 pour l'amélioration de l'expression française, et cherche soit à encourager les composantes déjà mobilisées, soit à intégrer celles qui s'y intéressent. La création de cellules RECAP (Responsabilité d'Études et de Coordination Pédagogique), en lien avec l'équipe de direction, via des coordinateurs, va également dans le bon sens. Alors que le responsable de licence était seul pour jouer un rôle dans l'accompagnement des parcours étudiants, la cellule RECAP fédérera, dans chaque composante, les responsables de formation, les personnels en charge des dispositifs d'accompagnement des étudiants et ceux des missions transversales telles la mission handicap ou celle chargée des validations d'acquis. Cet objectif d'une meilleure visibilité, d'un partage des pratiques et d'une évaluation concertée ne peut être que salué. Un projet d'hybridation des enseignements en présentiel et à distance mené avec l'aide d'ingénieurs pédagogiques, a été initié avant la crise sanitaire pour prendre en compte la lutte contre le décrochage et certaines problématiques spécifiques (étudiants à distance, autonomie, pédagogie inversée, évaluation formative).

Il est prévu de renforcer l'articulation entre formation et recherche dans différentes formations, dans le champ SHS, mais également dans le champ ALLP, notamment celles marquées par des enjeux sociétaux comme les Arts du spectacle, de favoriser les rapprochements dans des séminaires entre étudiants de la licence, du master et du doctorat (cas des Arts plastiques), et de développer la rédaction de mémoire dès la L3 impliquant un positionnement face aux travaux de recherche. Il est annoncé que la recherche doit devenir également plus lisible en LP. L'établissement prévoit de prendre appui sur les plateformes technologiques, comme celle de l'Institut Supérieur Couleur, Image, Design - ISCID à Montauban (Plateforme d'Innovation Couleur Design et Matière PI-CDM) pour la LP *Métiers du design*, pour favoriser un dialogue entre recherche et professionnalisation. En master, une correction importante a été apportée en mettant en place des « blocs recherche » associés à des « blocs professionnalisation » représentant chacun 14 % du temps de formation. Il est prévu de renforcer les liens avec l'école doctorale *Arts, lettres, langues, philosophie, communication* (ALLPH@), l'adossement avec les unités de recherche et les partenaires socio-économiques. Les projets de la licence et des deux masters du champ IMT s'inscrivent aussi dans cette démarche. Ces mesures devraient améliorer l'offre de formation et vont dans le bon sens.

La nécessité de développer l'internationalisation est à l'ordre du jour avec la mise en place d'un projet d'université européenne (UNIVERSEH European University for Earth and Humanity) qui semble faire une place aux études culturelles et artistiques : les objectifs sont de renforcer les coopérations avec les universités européennes, de faciliter les échanges et la mobilité. Le développement de la filière Tourisme en cycles L et M permettant d'inscrire des parcours intégralement dispensés en anglais est en adéquation avec cette politique d'internationalisation des formations. Les mesures existantes sont reconduites pour l'enseignement des langues étrangères avec l'offre de Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD), la venue de professeurs invités venant de l'étranger et la mobilité étudiante entrante. Des efforts sont entrepris pour développer une mobilité de type Erasmus pour le personnel administratif. Concernant la mobilité sortante, l'établissement ne prévoit que la question des formations en alternance, ou mettant en œuvre des pédagogies de projet de groupe : cela ne paraît pas suffisant pour les disciplines où les langues sont au cœur des formations (LEA, LLCER). De même pour la licence MIASHS dans le champ IMT, la langue vivante n'est encore qu'une option en L1 et L2 et ne devient obligatoire qu'en L3.

Les partenariats socio-culturels qui ont été activement développés continueront à l'être. Ils seront davantage accompagnés et valorisés. Les partenariats avec le monde socio-économique seront formalisés dans les conseils de perfectionnement à l'échelle des mentions. Il est envisagé d'accompagner les équipes au

passage à l'alternance, notamment pour les LP, et de mettre progressivement en place des stages obligatoires en licence et en master. Le passage aux blocs de compétence est accompagné progressivement par l'établissement (mise en place de référents dans les composantes, approches « métiers » et « formation »). Indéniablement, les préconisations du Hcéres ont été prises en compte.

L'établissement entend resserrer les liens entre les différents sites de formation en développant une politique hybride de formation en présentiel et à distance (action « Campus connectés – Étudier sur tous les territoires ») et en favorisant l'information et l'orientation (projet ACORDA, Ambition Commune vers une ORientation co-construite à Dimension Académique).

Outre les formations artistiques et culturelles du champ ALLP, une offre de formation est proposée à tous les étudiants par le Centre d'Initiatives Artistiques du Mirail (CIAM). Elle est construite pour que les étudiants spécialistes puissent devenir des acteurs culturels sur le campus du Mirail. Elle sera ouverte aux non-spécialistes à l'échelle des autres sites de formation. L'ouverture envisagée d'une diffusion de cette richesse culturelle au-delà de la communauté universitaire est un élément très positif.

L'organisation de la formation et son architecture-type présentées sous forme de tableaux apparaissent cohérentes qu'il s'agisse de la licence parcours majeure-mineure, parcours bi-disciplinaire ou parcours centré sur la discipline, ou du master même si des précisions en termes d'heures et de crédits ECTS restent incomplètes. Les modalités générales concernant le contrôle des connaissances et compétences, leur élaboration et leur validation par le conseil de département et le conseil d'UFR apparaissent pertinentes, de même que la procédure de désignation des jurys, leur composition et leur rôle. Une attention particulière est portée à l'information donnée aux publics sur les formations délivrées par l'université. Un contrat pédagogique, fixant clairement le régime d'examen et la liste des enseignements obligatoires ou au choix auxquels l'étudiant est inscrit, éventuellement les dispositions particulières dont il peut bénéficier, devra être signé par l'étudiant et le responsable de scolarité. Cette procédure classique qui vise à responsabiliser l'étudiant n'est prévue qu'au niveau de la licence et devrait l'être aussi en master, dans la mesure des possibilités.

LES FORMATIONS

Champ Arts, lettres, langues, philosophie

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Arts	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Arts du spectacle	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Arts plastiques	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Littératures, civilisations étrangères et régionales	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Lettres	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Musicologie	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec recommandation de mieux suivre l'insertion professionnelle, d'améliorer le taux de poursuite en master et de mettre en place un conseil de perfectionnement.
Philosophie	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Gestion de projets et structures artistiques et culturels	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Métiers du design	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable

Techniques du son et de l'image	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Arts de la scène et du spectacle vivant	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Cinéma et audiovisuel	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec recommandation de prendre en compte les remarques émises lors de l'évaluation du bilan
Civilisations, cultures et sociétés	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Création artistique	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Création littéraire	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Création numérique	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Design	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Éthique	M	Université Toulouse - Jean Jaurès Université Toulouse 1 Capitole Université Toulouse III - Paul Sabatier	Avis favorable
Français langue étrangère	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Langues étrangères appliquées	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable

Littératures, civilisations étrangères et régionales	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Lettres	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec recommandation de prendre en compte davantage les débouchés professionnels hors enseignement et renforcer les liens avec les milieux socio-professionnels, grâce à l'implication de plus de membres de l'équipe pédagogique dans le pilotage du master et dans l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des résultats.
Musicologie	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec recommandation de veiller à l'articulation entre les parcours, d'améliorer l'accompagnement en vue de l'insertion professionnelle et l'internationalisation de la formation.
Philosophie	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Traduction-interprétation	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Création Avis favorable

Champ Informatique, mathématiques, technologie

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
MIASHS	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Maintenance et technologie : systèmes pluri-techniques	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec recommandation de mettre en place l'évaluation des enseignements de façon formelle et interrogeant les étudiants au-delà des modalités et volumes horaires des enseignements.
Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable

Métiers de l'industrie : industrie aéronautique	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Métiers de l'informatique : conception, développement et tests de logiciels	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
MIASHS	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Géomatique	M	Université Toulouse - Jean Jaurès Toulouse INP	Avis favorable

Champ Sciences humaines et sociales

Intitulé de la formation	**L/LP/M GL/GM**	**Établissement(s)**	**Avis sur l'accréditation**
Géographie et aménagement	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Histoire	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Histoire de l'art et archéologie	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Information-communication	L	Université Toulouse - Jean Jaurès Université Toulouse 1 Capitole Université Toulouse III - Paul Sabatier	Avis favorable

Psychologie	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sciences de l'éducation	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sciences de l'Homme, anthropologie, ethnologie	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sciences du langage	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sciences sociales	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sociologie	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Tourisme, hôtellerie, alimentation	L	Université Toulouse - Jean Jaurès	Création Avis défavorable avec cet intitulé. Avis favorable avec l'intitulé *Tourisme*.
Commercialisation des produits alimentaires	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec la recommandation de s'assurer d'une présence accrue de professionnels dans l'équipe de formation et de la mise en place de l'alternance
Développement de projets de territoires	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès ENSFEA	Avis favorable
E-commerce et marketing numérique	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Guide - conférencier	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable

Métiers des administrations et collectivités territoriales	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Métiers du commerce international	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec la recommandation de s'assurer d'un pilotage universitaire effectif de la LP et d'un rééquilibrage de l'équipe pédagogique
Métiers du livre : édition et commerce du livre	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec recommandation de renforcer l'équipe enseignante par des enseignants-chercheurs.
Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis défavorable au profit de l'intégration au sein de la licence *Tourisme* demandée en création sous l'intitulé THA à modifier
Technico-commercial	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès Université Toulouse III - Paul Sabatier	Avis favorable
Intervention sociale : accompagnement des publics spécifiques	LP	Université Toulouse - Jean Jaurès	Création Favorable
Anthropologie	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Archéologie, sciences pour l'archéologie	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Culture et communication	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Économie sociale et solidaire	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable

Études sur le genre	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Géographie, aménagement, environnement et développement	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Gestion des territoires et développement local	M	Université Toulouse - Jean Jaurès ENSFEA	Avis favorable
Histoire de l'art	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Histoire, civilisations, patrimoines	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Information, documentation	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Innovation, entreprise et société	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Intervention et développement social	M	Université Toulouse - Jean Jaurès Université Toulouse III - Paul Sabatier	Avis favorable
Mondes anciens	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Mondes médiévaux	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Psychologie	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable

Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Psychologie de l'éducation et de la formation	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Psychologie sociale, du travail et des organisations	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sciences de l'éducation	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sciences du langage	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Sciences sociales	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable avec recommandations portant notamment sur : - l'homogénéisation à échelle de la mention, - le renforcement des mutualisations, - le pilotage et la coordination au sein de la mention.
Sociologie	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Tourisme	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable
Tourisme hôtellerie alimentation	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Création Avis défavorable en tant que mention. Avis favorable comme parcours de la mention *Tourisme*
Urbanisme et aménagement	M	Université Toulouse - Jean Jaurès	Avis favorable

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès | Présidence

PRE/EG/CF/21/2020

Toulouse, le 23 juillet 2020.

Madame Emmanuelle Garnier
Présidente de l'université Toulouse - Jean Jaurès

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département des formations
HCÉRES

Monsieur le Directeur,

L'Université Toulouse - Jean Jaurès souhaite tout d'abord remercier les membres du comité d'expertise pour leur lecture attentive de notre projet d'offre de formation pour le contrat 2021-2025 et pour la rédaction de leur rapport, qui a dû se faire dans les conditions délicates que l'on sait eu égard au contexte sanitaire.

Ce courrier vise à formuler quelques observations, dans le cadre d'un dialogue constructif avec le Hcéres, sur certains éléments pointés par le rapport, dans leur ordre d'apparition dans celui-ci. Mais avant toute chose, je souhaite, au nom de mon établissement, exprimer ma grande satisfaction de voir que les expert·e·s donnent un avis favorable à l'établissement pour la délivrance des diplômes de la mention Tourisme en Licence portée par l'ISTHIA, même si, dans le même temps, ils émettent un avis défavorable à l'une des Licences professionnelles portées par cette même composante. Il s'agit là d'une réelle reconnaissance d'un travail pédagogique au long cours dans le domaine du tourisme, qui gagnera désormais en visibilité.

Observation sur le cadrage des Licences professionnelles

Concernant les Licences professionnelles, le comité d'expertise « s'étonne de ne pas trouver de cadrage […] dans le document général, alors même qu'un nouvel arrêté est paru avec de nouvelles dispositions, en particulier celles concernant les stages et projets tutorés (représentant au minimum un tiers des crédits ECTS du diplôme) » (p. 4, §2).

Il s'agit là d'un oubli de notre part. Le cadrage général du projet de l'établissement omet, en effet, de mentionner que, dans le cadre du contrat en cours, les Licences professionnelles de l'établissement ont toutes un volume horaire de 550 h pour les étudiant·e·s, et incluent toutes un projet tutoré et un stage. Dans le prochain contrat, ceux-ci figureront bien dans des UE distinctes.

Nos Licences professionnelles étaient déjà en adéquation avec un certain nombre d'éléments de l'arrêté du 6 décembre 2019. Dans le contrat actuel, 5 des 22 parcours de mentions des LP qui ont reçu un avis favorable doivent, pour la rentrée 2021, revoir la répartition des ECTS pour être en adéquation avec l'arrêté de 2019 (rapport p. 4). Nous nous y attacherons dans la période de transition que constitue l'année universitaire 2020-2021.

Campus Mirail
téléphone : +33 (0)5 61 50 44 99 • télécopie : +33 (0)5 61 50 43 50 • courriel : presidence@univ-tlse2.fr
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX

Il n'existe pas d'architecture-type comme cela est proposé pour les niveaux L et M. Ce choix a pour but de laisser plus de souplesse à l'organisation des Licences professionnelles, hétérogènes selon les domaines, champs et disciplines auxquels elles sont rattachées. L'exemple de l'organisation des projets tutorés le confirme : certaines formations choisissent de placer ces projets dans deux UE distinctes au S5 puis au S6, alors que d'autres ne l'envisagent que dans le cadre d'une seule UE, généralement au S6. Cela permet de prévoir le projet tutoré en fonction des pratiques professionnelles des structures d'accueil, des secteurs et des métiers visés par les différentes formations de LP. D'autres formations préfèrent consacrer au stage une part d'ECTS plus importante, alors que d'autres donnent davantage de poids au(x) projet(s) tutoré(s) individuel(s) et/ou collectif(s).

La diversité des domaines et des secteurs professionnels des Licences professionnelles de notre université (3 dans le champ ALLP, 6 dans le champ IMT, et 11 dans le champ SHS) amène à penser qu'imposer une architecture-type en LP, telle que mentionnée dans les articles 3, 10 et 14 de l'arrêté 2019, serait contreproductif par rapport aux ambitions données aux LP dans ce même arrêté. Il n'en reste pas moins que les dispositifs mis en œuvre au niveau de l'établissement permettent les passerelles mentionnées dans l'article 10.

Par ailleurs, comme indiqué dans le projet de l'établissement (DA04), avec la mise en place des BUT, telle que décrite dans l'article 2 de l'arrêté du 6 décembre 2019, « Les spécialités des BUT restent inchangées par rapport aux anciens DUT ». Par conséquent, les options actuelles des DUT deviendront des parcours à partir de la rentrée universitaire 2021-2022, conformément à l'arrêté susmentionné. Les DUT actuels sont déjà inscrits dans deux domaines (SHS et STS). Depuis le dépôt du projet, au début du printemps dernier, des mesures ont déjà été prises en interne pour suivre conjointement le passage à l'alternance de 2e année de deux DUT, le glissement des DUT vers les BUT et la prise en compte des éléments relatifs à la réforme de l'apprentissage.

Au niveau de l'établissement, il apparaît également qu'il sera délicat d'appliquer de manière systématique la modalité selon laquelle la délivrance des diplômes de Licence professionnelle sera conditionnée à la présentation à une certification « au moins » en langue anglaise telle que préconisée par le CNF. L'arrêté met en avant l'internationalisation en préconisant de tenir compte de l'adaptation aux évolutions des territoires locaux et régionaux. Ceci a conduit certaines LP à envisager, en matière de formation ou de certification, une internationalisation et des enseignements en langues étrangères sans pour autant prioriser la langue anglaise, car d'autres langues sont plus pertinentes par rapport aux objectifs de la formation. L'offre très riche de l'établissement en matière de langues étrangères pour spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) et en matière de certification permet d'envisager une politique d'internationalisation des formations plus large, face aux enjeux de l'établissement en Occitanie, que celle envisagée dans les derniers arrêtés du CNF en matière de certification.

Observation sur le pilotage des champs

Les membres du comité soulignent ensuite que « [le] pilotage par les champs n'est actuellement pas une réalité et [que] l'université doit afficher plus clairement les organes de pilotage qui lui semblent pertinents pour conduire sa politique et s'assurer du respect de ses cadrages ».

La politique de formation de l'établissement n'est en effet pas conduite au niveau des champs de formation, mais à ceux de l'établissement, des composantes et des départements, ainsi que dans les différentes commissions mentionnées dans le document général.

Il n'en reste pas moins en effet qu'au-delà de leur pilotage, les champs, compte tenu de leur cohérence thématique et scientifique, pourraient permettre un espace collectif de réflexion stratégique pour les formations. Une telle réflexion demande toutefois un temps que le rythme et la nature des réformes n'autorisent pas toujours.

Observation sur la charge de mission « Accompagnement des publics en formation » et sur une réflexion plus large sur « les » réussites

Dans leur rapport, les membres du comité soulignent la « bonne initiative » (p. 5) qu'a été la création d'une charge de mission dédiée à l'accompagnement des publics en formation, mais pointent, à juste titre, l'absence d'informations données sur le périmètre de cette charge de mission dans le document général. Nous saisissons cet espace de dialogue pour préciser que cette charge de mission a été créée pour inscrire l'accompagnement et ses dispositifs dans les réflexions menées sur les procédures d'autoévaluation et d'accréditation des formations.

La mission principale de cette charge est de recenser et évaluer les dispositifs d'accompagnement à différents niveaux des diplômes de l'établissement (L, LP, DUT et M) et de faire le lien entre les dispositifs d'accompagnement, les niveaux de diplômes et les structures de l'accompagnement, notamment dans le cadre de la mise en place de la récente fonction RECAP (responsabilité des études et coordination des accompagnements pédagogiques) et de sa mise en place au niveau des composantes et départements de l'établissement.

En ce sens, dans le cadre de la procédure d'accréditation et, à l'échelle de l'établissement, à l'hiver 2020, la chargée de mission a réalisé une synthèse des actions portées par les composantes dans le cadre des dispositifs d'aide à la réussite. Malgré la pandémie, un rapport pourra être établi permettant de poser les premières bases pour favoriser le partage d'expérience sur l'accompagnement et consolider la mise en œuvre de la fonction RECAP. Cette enquête permet de rendre visible le lien entre le service de l'OVE et celui du SCUIO-IP sur les projets qui concernent l'articulation -3/+3 et avec le Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SFCA) sur le décrochage.

On précisera ici que beaucoup d'acteur·trice·s interviennent dans l'accompagnement des parcours de l'étudiant·e, en sus du responsable de Licence (p. 5). La création de la charge de mission a eu précisément pour objectif de rendre beaucoup plus visible l'organisation de cet accompagnement au niveau des composantes et des départements, en lien avec les services de l'établissement.

La chargée de mission assure également la transition, au sein de l'établissement, du projet Voltaire vers Ecri+. En se projetant ainsi vers l'avenir, il conviendra d'analyser l'accompagnement, non seulement du point de vue des porteur·euse·s de formations, des directions de départements et des composantes, mais aussi de manière plus inclusive, de tous les publics en formation, comme cela a été fait dans les enquêtes déjà menées par l'OVE pour les publics à distance ou par le SFCA pour les publics du DAEU A.

Ainsi, cette étape de la mission articulera, malgré le rythme des réformes, les évaluations des dispositifs d'accompagnement et les chantiers de l'établissement sur *les* réussites. Nous avions, de fait, omis de mentionner dans le dossier la centralisation de cette charge de mission, visant à recenser et évaluer l'ensemble des actions menées et à anticiper sur la façon dont cette richesse d'expérience déployée dans les composantes pourra bientôt nourrir et impulser d'autres projets dans notre université.

Campus Mirail
téléphone : +33 (0)5 61 50 44 99 • télécopie : +33 (0)5 61 50 43 50 • courriel : presidence@univ-tlse2.fr
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX

Observation sur le volet international

Le comité du Hcéres pointe que les « mesures existantes sont reconduites pour l'enseignement des langues étrangères avec l'offre de Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines (LANSAD) ». Cette remarque nous donne l'occasion d'insister sur la richesse de l'offre de notre établissement en la matière, comme nous l'évoquions dans le point précédent sur les Licences professionnelles, à savoir, l'enseignement de 19 langues étrangères dont 13 disponibles en formation à distance.

De même, on ne peut qu'insister sur l'intérêt de la politique des professeur·e·s visiteur·e·s portée par notre université (85 prévu·e·s pour l'année 2019-2020, hors période Covid-19). Depuis le début du contrat actuel, notre établissement a en effet trouvé une stabilité sur ce point (80 professeur·e·s visiteur·e·s par an en moyenne depuis 2016) et, comme l'indique le projet de formation de l'établissement (DA02), l'objectif est ici d'utiliser le dispositif des professeur·e·s visiteur·e·s pour encourager l'inter/transdisciplinarité des formations.

Il faut également souligner la stabilité des flux des mobilités entrantes et sortantes au niveau des étudiant·e·s (à titre d'exemple, entre 250 et 280 mobilités sortantes Erasmus+ par an entre 2016 et 2020). Si notre université peut mieux valoriser ce qu'elle fait déjà, forte de son expertise sur ces points, elle a fait le choix de mettre en avant, dans sa prochaine offre de formation, deux projets : le développement transdisciplinaire des formations à l'échelle européenne et la progression des mobilités Erasmus pour le personnel administratif (p. 5). Depuis le dépôt du projet de formation de notre établissement en mai dernier, la Commission européenne a annoncé que le projet UNIVERSEH, mis en avant dans la DA02 et dans lequel l'UT2 est partie prenante, a été retenu ; un chantier s'ouvre donc aujourd'hui, qui viendra renforcer l'internationalisation de nos formations.

Observation sur l'architecture de Master

Notre document de cadrage sur l'architecture des formations (pp. 20-23) présentait plusieurs architectures-types. Celle du Master n'a sans doute pas été suffisamment explicitée, car le rapport du Hcéres signale que « des précisions en termes d'heures et de crédits ECTS restent incomplètes ». Afin de clarifier ces éléments, précisons que l'architecture-type du Master présente (de droite à gauche dans le tableau) :

- des blocs UE dédiés aux options des semestres 7 à 9 (75h 9 ECTS) : ces blocs permettent à la fois de mettre en œuvre des enseignements de langue vivante étrangère ou des options, favorisant une spécialisation ou une mutualisation d'enseignements croisés ;
- deux séries de blocs « recherche » et « professionnalisation » (200h, 28 ECTS).

Ces deux premiers niveaux permettent d'inscrire les formations dans les cadrages prévus par les arrêtés. À ceci s'ajoute :

- une série de blocs UE, qui participe là encore à la mutualisation d'enseignements croisés entre mentions, notamment dans l'articulation M et D (100h, 16 ECTS).

Si l'architecture-type propose un cadrage fixe au S10, une certaine souplesse a été accordée aux équipes pour moduler les parcours de Master sur certaines UE, tant au niveau du volume horaire

Campus Mirail
téléphone : +33 (0)5 61 50 44 99 • télécopie : +33 (0)5 61 50 43 50 • courriel : presidence@univ-tlse2.fr
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX

qu'à celui des ECTS et selon la nature de l'UE (cette flexibilité est marquée dans l'architecture-type par le signe « ? », qui a pu jeter un trouble dans la lecture.

Pour mémoire, notre rapport d'autoévaluation avait fait ressortir et valorisé le caractère protéiforme des formations de l'établissement au niveau Master. Ainsi, si le cadrage des architectures-types en L peut être fixe, notre établissement a fait le choix de tenir compte des différents besoins des équipes quant à l'organisation pédagogique des Masters. Comme dans le cas des Licences professionnelles mentionnées précédemment, certaines formations peuvent ainsi consacrer un temps plus important aux enseignements théoriques aux S7 et S8 et moins au S9. Autre exemple : si le S10 consacre la rédaction d'un mémoire de stage ou de recherche, cette architecture-type flexible, où les équipes peuvent adapter les ECTS et le volume horaire des UE permet d'envisager des étapes intermédiaires dans la professionnalisation des étudiant·e·s (e.g. une UE de stage en M1) ou dans la formation scientifique des étudiant·e·s (e.g. une UE de préparation au mémoire de M2 en M1). Ainsi, tout en respectant le cadrage proposé par l'établissement (un Master de 700h, 120 ECTS), les équipes peuvent ajuster les parcours des mentions selon les objectifs fixés par les équipes pédagogiques et les ambitions portées par ces diplômes de Master.

D'une manière générale, pour la rédaction de son projet, notre université a tenu compte des conclusions de ses bilans internes et des recommandations des différents rapports du Hcéres. Sur certains points, nous saisirons l'opportunité du prochain contrat pour valoriser nos spécificités (publics en formation, blocs des connaissances et compétences, etc.). Sur d'autres points, le regard extérieur du Hcéres a permis d'ouvrir des perspectives d'évolution de nos formations, qui seront développées dans le prochain contrat (passage progressif à l'alternance des formations professionnelles, par exemple). Sur de nombreux points, enfin, les bilans internes et les rapports externes se rejoignent. Nous saluons donc la possibilité donnée à l'établissement de mener une analyse interne, associée à l'expertise externe du Hcéres, permettant ainsi un dialogue constructif entre l'État et notre établissement.

Avec mes cordiales salutations,

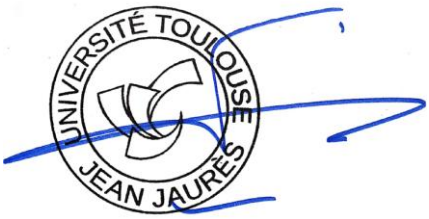

Emmanuelle Garnier
Présidente de l'université Toulouse - Jean Jaurès

Campus Mirail
téléphone : +33 (0)5 61 50 44 99 • télécopie : +33 (0)5 61 50 43 50 • courriel : presidence@univ-tlse2.fr
5, allées Antonio Machado • 31058 TOULOUSE CEDEX

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger

évaluation et qualité
Hcéres

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres